

## COMMUNE DE TALMAS

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 DECEMBRE 2006

**Sous la présidence de** Monsieur Patrick BLOCKLET, Maire

**Etaient présents** : MM. BORDET, ROUSSEL, PREVOT Samuel, LOMBARD, MACEWKO, DEBUYSSCHER, VAN DEN EYNDE et PREVOST, Christian.

**Etaient absents** : Non excusés : Mmes DHEILLY et LEBEGUE, MM. BEUVIN, TOULEMONDE

Excusé avec pouvoir à Mr BLOCKLET : Mr Jérôme FREY.

**Secrétaire** : M.Christophe VAN DEN EYNDE.

#### 1) **Restructuration des bâtiments scolaires**

##### **Avancement du dossier** :

Mr. le Maire fait part à l'assemblée municipale de la demande de permis de construire en cours. La DDE de Corbie n'a pas voulu faire procéder à l'instruction du dossier par les différentes administrations intéressées, au motif que les pentes de toit ne respectaient pas le POS actuel. En effet, le POS, datant de 1988, impose des pentes de toit à 20° minimum, alors que le type de construction envisagé prévoit une toiture en bac acier avec une pente de toit à 7%. Mr le Maire a bien informé la DDE de Corbie que le futur PLU autorisait ce type de construction et qu'il était autorisé à donner son accord sur ce dossier au vu de l'avancement du PLU actuel. Malgré cela, le dossier est revenu en mairie et Mr le Maire s'est vu chargé d'instruire le dossier lui-même. Actuellement deux réponses positives sont rentrées (Direction Départementale des Services Vétérinaires de la Somme, et Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Somme). Sont en attente les réponses des autres administrations ou collectivités.

Le mercredi 13 décembre 2006 une réunion s'est tenue avec Mr Yves, LAMOUCHE, architecte, retenu pour le projet. Des modifications ont été demandées quant à l'emplacement de la classe de Mlle ROSIER, directrice ; il serait préférable de positionner sa classe en début de construction afin qu'elle soit plus proche de son bureau existant dans le bâtiment de la mairie. La classe des petits serait placée en fond de construction et il y aurait corrélation entre les toilettes existantes et celles de cette classe. Il a également été demandé de positionner des portes entre les différentes classes permettant ainsi la surveillance éventuelle de deux classes par une seule personne, si cela s'avérait nécessaire. La mise en place de ces portes accentuerait la sécurité en cas d'incident.

Des devis ont été sollicités pour une étude géotechnique des sols (nécessaire à l'architecte) où seront implantés les nouveaux bâtiments. C'est la société FONDASOL qui propose la meilleure offre pour un coût global de 3517 euros HT.

En option il a été demandé une étude de géologie du sol afin de déterminer la présence ou non de cavités souterraines. La proposition faite par cette société est la réalisation de 44 forages destructifs à 12 m de profondeur pour un coût estimatif de 11484 euros HT. Mrs BORDET et ROUSSEL s'étonnent du nombre de sondages destructifs. Mr le maire informe le conseil que la société FONDASOL se base sur 44 forages de 12 mètres au coût linéaire de 21 euros 75 et qu'il va prendre contact avec cette société pour ne solliciter que quelques sondages de contrôle.

Monsieur le Maire fait part de son inquiétude face à l'effectif prévisible pour la rentrée de Septembre 2007. L'état prévisionnel établi par Mlle ROSIER, directrice de notre école fait état de 105 élèves inscrits à cette rentrée. Mr BLOCKLET a dernièrement reçu un appel téléphonique de Mr POIREL, inspecteur d'académie, qui lui faisait part de cette constatation. Les classes doivent comporter au minimum 25 élèves ; ce qui laisse supposer, et au vu de l'effectif de la prochaine rentrée, que 4 classes suffiraient pour notre école.

Mr Samuel PREVOT fait remarquer que le nombre d'élèves fréquentant l'école s'est toujours concentré autour de 100. Mr le maire confirme ces propos, mais tient à signaler que le chiffre retenu par l'inspection académique (25 minimum) est une moyenne d'enfants par classe ouverte et par conséquent il y a un risque encouru.

Un courrier sera prochainement envoyé à Mr POIREL afin d'informer l'Inspection académique qu'un nouveau plan local d'urbanisme va permettre l'ouverture de terrains constructibles et que la commune va procéder en 2007 à la restructuration de son école par la constructions de quatre nouvelles classes et d'un restaurant scolaire.

## **2) Construction «espace associations» place publique**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il y a obligation de faire valider le permis de construire par un architecte ou un maître d'œuvre avant envoi à la DDE. Trois cabinets ont été contactés pour des devis. Le prix déterminera le choix puisqu'il n'y a que la conception du dossier de demande de permis de construire à établir.

La question est posée sur le démontage du presbytère et de la salle des loisirs.

Après discussion, il est envisagé de démonter le presbytère, il menace continuellement de s'effondrer. De plus, il permettra une stabilisation du terrain pour la future construction.

Il n'est pas envisagé de démonter, dans un premier temps, la salle des loisirs, celle-ci pouvant encore servir au ballon au poing qui doit reprendre ses activités en début d'année, d'autant plus que la présence de cette salle n'empêche pas la construction du nouveau bâtiment.

Mr BLOCKLET indique aux conseillers qu'il est impératif d'attendre le courrier officiel d'autorisation de travaux du Conseil Régional de Picardie, un dossier de demande de subvention (plus de 33.000 euros) étant en cours.

### **3) Subvention pour pose d'un ralentisseur et panneaux d'interdiction de stationner**

Un courrier émanant du Conseil Général de la Somme, de la Direction de l'Environnement et de l'Aménagement informe la commune de TALMAS que le dossier présenté est complet et qu'il sera donc présenté à une prochaine commission permanente. Une aide de 1944 euros représentant 30 % du montant HT des travaux, pourrait être accordée.

### **4) Investissements en 2007**

#### **a/ Dépenses pour la restructuration de l'école :**

**Bâtiments** : Coût de 592.724 euros TTC, 495.588 euros HT auquel il y a lieu d'ajouter les honoraires de l'architecte, l'étude de sol, les bureaux de contrôle, soit un coût total aux environs de 600.000 euros TTC (**501.672 euros HT**).

**Subventions accordées** : **187256** euros par l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement, **44941** euros par le Conseil Général via la communauté de communes BOCAGE HALLUE (hors enveloppe quadriennale) au titre du déplafonnement, **41441** euros par le Conseil Régional au titre des fonds régionaux d'aide au pays picard, **2300** euros par la Caisse d'Allocations Familiales (10% sur la partie intéressée) et enfin une aide non déterminée actuellement et qui a été sollicitée auprès du sénateur DUBOIS, au titre des fonds parlementaires.

Ce qui représente un montant de subvention actuel de **275.911 euros** soit **55% du projet**, sans la subvention des fonds parlementaires.

La différence sera équilibrée par la rentrée du FCTVA des années antérieures qui devrait s'élever entre 180.000 et 200.000 euros et par un emprunt.

**Espace associations** : Coût de 112.000 euros TTC auquel il y a lieu d'ajouter les honoraires pour le bureau d'étude qui sera chargé de l'établissement du permis de construire (prévision de 2152 euros TTC) soit un montant total de 114152 euros TTC – **95444 euros 82 HT**.

**Subventions accordées** : **15000** euros par les fonds parlementaires (Mr GEST Député de notre circonscription), **900** euros par la Caisse d'Allocations Familiales et **33.000** euros par le Conseil Régional au titre des fonds régionaux d'aide au pays picard.

Ce qui représente un montant de subvention de **48900 euros** soit **58 %** environ du projet.

Mr le maire rappelle aux conseillers que 80.000 euros ont été réservés en 2006 pour le projet et qu'en conséquence la différence (soit un peu plus de 33.000 euros) financerait le point suivant.

**Enfouissement des réseaux place publique** : dans le cadre de l'aménagement de la place publique (construction de l'espace associations), le conseil municipal a décidé son aménagement par l'enfouissement des réseaux (coût **44500 euros HT**).

Mr le Maire informe l'assemblée que le financement est d'ores et déjà possible, en raison de la disponibilité actuelle en investissement (différence entre les 80.000 euros budgétés en 2006 et les besoins actuels) et que la différence sera autofinancée, l'excédent prévisionnel de fonctionnement de 2006 le permettant.

**Achat divers** : Des réparations sur le tracteur tondeuse John Deere sont à prévoir (deux réparations de fortune ont déjà été effectuées, mais il faudra changer une pièce assez coûteuse).

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est temps de penser à l'achat d'un tracteur d'occasion, l'existant devenant plus que fatigué. Des difficultés sont rencontrées pour le chargement avec le godet ainsi qu'avec l'utilisation de la débroussailleuse. Il faudrait compter aux environs de 12.000 euros pour un bon tracteur d'occasion. Des consultations ont été faites et seront encore menées sur le site internet.

Comme il avait été demandé, lors d'un précédent conseil, Mr ROUSSEL s'est renseigné sur le coût d'une fourniture de bornes amovibles afin de positionner celles-ci sur l'accès de la salle socioculturelle. Cela protégerait le dallage en pavé devant la porte d'entrée de la salle. Mr BORDET informe les conseillers que la structure (pavés et enrobés) mise en place autorise le passage des véhicules légers. D'autre part, la livraison de boissons serait rendue difficile car l'accès en fond de parcelle serait refusé.

Après quelques discussions Mr le Maire propose de passer au vote :

**4 Voix pour** : Mrs BLOCKLET, ROUSSEL, LOMBARD et Christian,PREVOST.

**3 Voix contre** : Mrs BORDET, MACEWKO et Samuel PREVOT

**3 abstentions** : Mrs VAN DEN EYNDE, DEBUYSSCHER et FREY.

Le projet est mis en attente. Mr BORDET demande que des panneaux « STOP » soient posés à chaque sortie des parkings. Un complément au dossier de demande de subvention en cours (ralentisseur et panneaux interdiction de stationner) sera prochainement effectué.

## **5) Chantier Concordia en 2007**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par l'association CONCORDIA afin de savoir si la commune était intéressée pour un nouveau chantier en 2007. De la conversation, il ressort qu'il sera très difficile de le réaliser.

En effet, on ne peut savoir avec exactitude si la construction de l'espace associations sur la place publique sera achevée ou non. Où seront alors logés les jeunes du chantier ? D'autre part, le centre de loisirs sera encore présent en début du mois d'août. Si le projet démarre comme prévu, l'école sera en partie démolie et les espaces d'accueil pour ce centre seront restreints. La salle socioculturelle sera alors occupée entièrement par ce centre.

Mr le Maire prend acte de la décision et en informera l'association intéressée.

## **6) Rapport d'activités 2005 de la Communauté de Communes**

Mr le Maire informe l'assemblée que le document est disponible en mairie.

Mr Christian PREVOST s'interroge sur les travaux de voirie de cette année effectués rue Georges Thuillier.

Mr BLOCKLET informe les conseillers que la réception des travaux a eu lieu le vendredi 14 décembre, le président de la communauté de communes était présent. Dans un premier temps, les trous existants seront rebouchés pour passer l'hiver et la chaussée sera reprise dès le printemps.

Une discussion s'engage sur l'état de certains chemins de la commune, en l'occurrence celui du chemin de la Voie des Musettes, qui se trouve en très mauvais état. Mr LOMBARD a effectué des photos et Mr BLOCKLET va prochainement se mettre en rapport avec les agriculteurs, utilisateurs de cette voie de communication pour en demander les réparations, faute de quoi une plainte sera déposée à la Gendarmerie de VILLERS-BOCAGE.

## **7) Recrutement d'un agent en contrat d'accompagnement à l'emploi.**

Cinq entretiens se sont déroulés et un candidat a été retenu. Il s'agit de Mr Serge LEMOUX âgé de 56 ans, au RMI et demeurant à DOULLENS. Le candidat a été invité à se présenter à l'agence ANPE de DOULLENS pour les formalités. Il devrait prendre ses fonctions début janvier 2007.

Tel que l'avait décidé le conseil municipal lors d'une précédente réunion, un autre poste CAE sera ouvert.

## **7) Questions diverses.**

**Plan local d'urbanisme** : un commissaire enquêteur vient d'être désigné par le Tribunal Administratif, il s'agit de Mr BUGNICOURT, Maître de conférences à l'UPJV (Sciences). L'enquête publique se déroulera du 22 janvier 2007 au 22 février 2007 inclus. Trois permanences sont prévues en mairie, le lundi 29 janvier 2007 de 9 à 12 heures, le samedi 10 février 2007 de 9 à 12 heures et enfin le jeudi 22 février 2007 de 14 à 17 heures.

Mr le maire donne lecture d'un courrier émanant de Mr Pascal DACHEUX, vice président chargé de l'agriculture et de l'environnement au Conseil Régional qui s'interroge sur le devenir du bois de Frémontiers, propriété d'Amiens Métropole qui envisage peut être de le céder.

**Location de la salle socioculturelle et sportive** : Mr Samuel PREVOT demande à l'assemblée s'il faut ajouter, dans le contrat actuel de location, la rubrique concernant le dépôt d'un chèque de caution à la remise des clés, pour les associations locales.

Monsieur BLOCKLET explique qu'il a déjà été constaté quelques désordres à l'issue d'une location de la part d'une association locale et qu'il serait utile, comme pour les particuliers, de posséder un chèque de caution pour discuter en cas de soucis. Une conversation s'engage alors sur la nécessité de demander une caution fixée à 400 euros pour les associations locales.

A l'issue de cette dernière, Mr le Maire passe au vote ;

**8 voix pour** (dont un pouvoir) : Mrs BLOCKLET, BORDET, ROUSSEL, LOMBARD, Samuel PREVOT, VAN DEN EYNDE et Christian DEBUYSSCHER.

**2 voix contre** : Mrs Christian PREVOST et MACEWKO

**Projet de cinéma à la salle** : Mr LOMBARD informe l'assemblée qu'il a, dernièrement, rencontré Mr HURIER de la fédération de la MJC.

Mr HURIER a été contacté par les membres de l'Association des Parents d'Elèves (APECT) qui souhaiterait mettre en place une nouvelle animation dans le but de proposer aux habitants du village, une activité à caractère culturelle régulière, par un projet de cinéma. Les films qui seraient présentés dateraient d'un mois par rapport à leur sortie dans les grandes salles. Le prix serait fixé aux environs de 5 euros pour les adultes et 3 euros pour les enfants.

Le fonctionnement des séances se déroulerait ainsi :

- Une convention serait signée entre la mairie et l'organisme MJC pour lui mettre à disposition, une fois par mois (journée fixée à l'avance et qui serait toujours la même) la salle, car il n'est pas concevable de louer cette salle pour chaque représentation, ce serait bien trop onéreux. Les conseillers acquiescent dans ce sens, dans la mesure où il s'agit de séances culturelles. En effet, il avait été préalablement établi qu'il n'y aurait pas, selon le type de prestation, de coût de location à honorer. Mr LOMBARD indique, que pour rentabiliser les séances, il faut une cinquantaine de personnes minimum.
- Une adhésion d'un montant de 70 euros est obligatoire (elle serait souscrite par l'association).

- L'association s'occuperait de la mise en place et du rangement du matériel nécessaire à cette activité.
- La publicité serait faite par l'organisateur (APECT)
- La billetterie serait à la charge de la MJC
- Pas de déclaration à la SACEM
- Pause possible en cours de séance afin de se rendre à la buvette où des boissons ou friandises seraient vendues.

La seule recette exploitable par l'association proviendrait de cette buvette.

Le conseil à l'unanimité donne un avis favorable à ce projet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Talmas, le 26/12/2006

Le Maire

**P. BLOCKLET**